



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 6.0

**Activateur Contact liquide (F)**

---

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

#### Nom commercial

Activateur Contact liquide (F)  
Code-Nr. 125003

#### Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster  
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244  
E-Mail : info@weicon.de  
Internet : www.weicon.de

#### Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

#### Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)  
Téléphone ++49(0)228-19 240

#### Conditions d'utilisation recommandées

ce produit accélère la prise des adhésifs cyanoacrylates

---

## 2. Identification des dangers

### Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F; R11

Xi; R38

N; R50/53

Xn; R65

R67

#### Phrases R

11 Facilement inflammable.

38 Irritant pour la peau.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

#### Remarques relatives à l'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).

**F** Facilement inflammable

**Xn** Nocif

**N** Dangereux pour l'environnement

#### Phrases R

11 Facilement inflammable.

38 Irritant pour la peau.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 6.0

**Activateur Contact liquide (F)**

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Phrases S**

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
2 Conserver hors de la portée des enfants.  
23 Ne pas respirer les vapeurs.  
29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.  
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.  
62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**  
heptan

### 3. Composition/informations sur les composants

**Description**

Préparation d'agents surface-activation en heptane.

**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
142-82-5	205-563-8	n-heptane	> 25	F R11; Xn R65; Xi R38; R67; N R50-53
-	-	Aromatisches Amin	<= 0,5	T R23/24/25-33; R52/53

### 4. Premiers secours

**Remarques générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Après inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.  
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.  
Appeler aussitôt un médecin.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.  
Traitement médical.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Agents d'extinction appropriés**

mousse  
moyen d'extinction sèche  
dioxyde de carbone  
sable

**Agents d'extinction déconseillés pour des raison de sécurité**  
jet d'eau



### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

### Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

### Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

### Les méthodes de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

## 7. Manipulation et stockage

### Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.  
Protéger contre les étincelles et le feu.  
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.  
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m <sup>3</sup> ]	[ppm]	Remarque
142-82-5	n-Heptane	8 heures	1600	400	-
		Court terme	-	-	

### Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m <sup>3</sup> ]	[ppm]	Remarque
142-82-5	n-heptane	8 heures	2085	500	

### Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire  
en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant, filtre AX, sinon un appareil de protection respiratoire autonome.

### Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.  
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.  
Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.



**Activateur Contact liquide (F)**

**Protection des yeux**

lunettes de protection

**Protection de la peau**

Vêtements de protection

**Mesures générales de protection**

Eviter d'inspirer les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

**Etat**

liquide

**Couleur**

jaune, limpide

**Odeur**

odeur d'essence

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>point d'ébullition</b>	ab 95 °C				
<b>Point de fusion</b>	< 0 °C				
<b>Point d'éclair</b>	0 °C				
<b>Température d'inflammation</b>	> 200 °C				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	0,6 Vol-%				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	7 Vol-%				
<b>Pression de vapeur</b>	130 hPa	20 °C			
<b>Densité</b>	0,71 g/ml	20 °C			
<b>Solubilité dans l'eau</b>		20 °C			insoluble
<b>Viscosité (dynamique)</b>	< 10 mPa*s	20 °C		Brookfield	
<b>Teneur du solvant</b>	100 %				

**10. Stabilité et réactivité**

**Conditions à éviter**

Tenir éloigner de la chaleur.

**Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connu



---

### Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

---

## 11. Informations toxicologiques

### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 2000 mg/kg	rat		
<b>Irritation des yeux</b>	Légèrement irritant.			

### Constatations empiriques

Un contact fréquent et prolongé peut dégraisser et dessécher la peau, ce qui risque de faire mal et de causer des maladies inflammatoires de la peau (dermatite)  
L'inhalation occasionne des douleurs de tête / des nausées  
L'inhalation a un effet narcotique ou provoque une sensation d'ivresse

---

## 12. Informations écologiques

### Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.  
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

---

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.  
Déchets de produit : élimination, par ex. incinération.

### Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

---

## 14. Informations relatives au transport

### Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 1206 HEPTANES, 3, II, (D/E), Code de classification: F1

### Transport maritime IMDG

UN 1206 HEPTANES, 3, II, MARINE POLLTANT

### Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 1206 Heptanes, 3, II

### Informations diverses relatives au transport

24h EMERGENCY CONTACT (TRANSPORT) +49(0)178 433 7434 (Consultank Lutz Harder GmbH)

---

## 15. Informations réglementaires

### Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 99 %  
(composants organiques volatils)

---



## 16. Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

### Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 11 Facilement inflammable.

R 23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R 33 Danger d'effets cumulatifs.

R 38 Irritant pour la peau.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.